

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°11 - publié le 23 octobre 2019



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 03

REUNION DU 22/10/2019

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

RAPPEL

- Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 11

Match n° 21491286, Mours 3 / St Marcel les Vce 1, Coupe seniors René Giraud du 13/10/2019

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de St Marcel les Vce dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Mours, pour le motif suivant :

Sont susceptibles d'avoir participé à au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match opposant Mours 2 / Chatuzange le Goubet 1, seniors D3, poule B du 06/10/2019, et du match Mours 1 / Serrieres 1 Seniors D1 du 06/10/2019 il ressort qu'aucun joueur des équipes de Mours n'a participé à la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de St Marcel les Vce sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 12

Match n° 22072106, Chateauneuf sur Isère 2 / FC Montmiral 1, Seniors coupe René Giraud du 13/10/2019.

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club du FC Montmiral dite recevable concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Chateauneuf sur Isère, pour le motif suivant :
Sont susceptibles d'avoir participé à au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match opposant Chateauneuf sur Isère 1 / Hostun 1, Seniors D2 poule A du 05/10/2019, il ressort qu'aucun joueur de l'équipe de Chateauneuf sur Isère n'a participé à la rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Montmiral sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 13

Match n° 21942454, FC Annonay / PAF, Féminine U18 du 12/10/2019

Réclamation d'après match posée par le club du FC Annonay dite recevable concernant la classification et l'âge des joueuses de l'équipe de PAF

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que toutes les joueuses de l'équipe de PAF étaient qualifiées pour participer à la rencontre

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de FC Annonay sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°11

REUNION du 17 et 21 Octobre 2019

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. Bernard DELORME.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

RAPPEL IMPORTANT : LES CLUBS DOIVENT SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEES

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes modifications devront respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

2. Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :
 - Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
 - Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur foot clubs. Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FMI

Après 2 journées de championnat, il apparaît que trop de feuilles de match Informatisées qui ne nous parviennent pas.

En cause principalement un mauvais paramétrage des coordonnées footclubs.

La Ligue vous a envoyé un mail vous rappelant les démarches à accomplir sur footclubs.

2^{ème} rappel, pensez à communiquer le mot de passe des rencontres aux personnes présentes le jour du match.

IMPORTANT FMI: Penser à échanger les mots de passe et les identifiants , avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entrainer des retraits de points.

MATCHS REPORTES

Pour des raisons de calendriers les Matches non joués le 20 Octobre devront se dérouler le 17/11/2019 , sauf pour les équipes qualifiées pour les coupes

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable: Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 ET D4

Responsable :

Bernard DELORME

FORFAIT GENERAL DE US MONTELMAR 3, les clubs concernés sont priés d'en prendre note

REFERENT D5

Responsable : André GALLICE

La commission informe que le championnat D5 commence le 22/09, il n'est plus possible d'engager des équipes supplémentaires.

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Denis GLANDU

Championnat :

Les clubs sont priés de rentrer le résultat du match dès la rencontre finie ou le lendemain.

(il n'y a que quarante-huit heures pour le saisir). Les sanctions seront mises en application.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, ne pas oublier de mettre le numéro de la rencontre.

Sinon amende.

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Tirage effectué ce jour par Mr. Richard ZAVADA.

FC BOURG LES VALENCE / FC PEAGEOIS le 15/11/2019 à 20h45.

RCF07 / US VEORE MONTOISON le 14/11/2019 à 20h.

FLGG / FC EYRIEUX EMBROYE le 14/11/2019 à 19h30.

FC CHABEUIL / CONSEIL DEPT. Le 15/11/2019 à 21h15.

N'oubliez pas qu'il peut y avoir des prolongations.

VETERANS

Responsables : André GALLICE / Stéphan MONTALBANO

Pour tous les matchs, les clubs doivent utiliser la tablette FMI et transmettre le résultat dès la fin de la rencontre.

Dans l'éventualité d'un non fonctionnement de la FMI vous devez signaler le problème à la commission et utiliser une feuille papier, dans ce cas ne pas omettre d'indiquer le N° de match, ce qui facilitera grandement le travail de la commission et vous évitera de payer une amende.

Merci d'avance de la bonne volonté que vous témoignez pour la commission.

Championnat : En poule H, US MONTELIER engage une nouvelle équipe, qui est engagée à la place de l'Exempt. Nous vous demandons de bien vouloir rattraper les matchs en retard, avant le 15/12/2019.

FUTSAL :

Responsable : Stéphan MONTALBANO



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 9 du 21 octobre 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable : Nathalie PELIN

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de dysfonctionnement de la FMI, il vous faut nous adresser dans les plus brefs délais le rapport d'incident (à récupérer sur le site du district) ainsi que la feuille de match papier par mail à l'adresse ci-dessus.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable : Nathalie PELIN

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de dysfonctionnement de la FMI, il vous faut nous adresser dans les plus brefs délais le rapport d'incident (à récupérer sur le site du district) ainsi que la feuille de match papier par mail à l'adresse ci-dessus.

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable : Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

FUTSAL – CHALLENGE JEAN PIERRE VAUX

Le tournoi Futsal des séniors féminines se déroulera cette année sur 2 week-end : Les dernières dates retenues sont donc le week-end des 18 et 19 janvier 2020 et le week-end des 15 et 16 février 2020. La finale du tournoi se déroulera le 16 février à Charmes sur Rhône.

Nous limitons le tournoi à 18 équipes et vous devez vous inscrire avant le 01/12/2019 par mail sur competitions.feminines@drome-ardecche.fff.fr

Nous vous attendons nombreuses pour ce tournoi qui permet de pratiquer un football à effectif réduit (5 joueuses sur le terrain) durant la trêve hivernale.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Référent FMI au district : Eric MILHAN



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 12

Réunion du 18/10/2019

Présents : Roselyne LAULAGNET, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON, Robert ASTIER

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :

Robert ASTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsables :

Thomas FUSTIER / Sébastien DESCHAMPS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les coordinateurs doivent envoyer la fiche planning le plus rapidement possible

Fiches planning reçues

U 9 : 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 27, 28, 32

U 7 : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24

Rappel règlement

Ballon taille 3, effectif 4 contre 4 en U 7, 5 contre 5 en U 9

Coups francs : tous directs

Touches : au pied : le joueur remet le ballon en jeu soit par une passe **au sol**, soit en entrant sur le terrain en conduite de balle (adversaires à 4 m)

Pas de hors jeu

Surface de réparation : largeur tout le terrain , profondeur 8 m

Coup de pied de but : dans la zone des 8 m

Coup de pied de réparation à 6 m pour les U 7, 8 m pour les U 9

Relance du gardien : à la main ou au pied sur ballon au sol

Dégagement de volée ou de demi – volée interdit

Relance protégée : dans la zone des 8 m

Tacles interdits en U 7, autorisés en U 9

Arbitrage par un éducateur du bord du terrain

Temps de jeu : 40 mn pour les U 7, 50 mn pour les U 9

Attention : *Tous les joueurs doivent être licenciés*

Les joueurs peuvent être licenciés à la date d'anniversaire de leur 5 ans jusqu' au 31 /12/19.

Les clubs organisateurs du plateau doivent obligatoirement envoyer la fiche bilan dès le lundi

Fiches bilan reçues plateaux du 12/10/19

U 7 : 3, 7, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 21, 23

U 9 : 3, 5, 7, 8, 12, 14, 15, 16, 19, 21, 27, 29, 31

Prochains plateaux

U7 et U 9 le 09/11/19

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT :

De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies en ce début de saison. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Courrier reçu : AS St UZE, AS CORNAS, FC SALAISE, RC TOURNON TAIN.

Horaires :

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

A l'avenir, afin de lever toute ambiguïté, les clubs recevants doivent s'assurer de l'accord des clubs par retour de mail, depuis l'adresse officielle des clubs (.....@laurafoot.org), **avec copie** à la commission des Jeunes du District (**competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr**). Une fois l'ensemble des accords obtenus pour chacun des plateaux, alors celui-ci pourra être programmé sur l'horaire proposé, sinon l'horaire officiel (14h00) sera maintenu.

Calendriers :

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les modifications portent donc sur les poules suivantes :

- Promotion : Poule C

- Espoirs : Poule D.

- Bourgeons : Poule F.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Promotion :

Poule C : CORNAS AS 1 remplace Exempt 94.

Espoirs :

Poule D : Exempt 83 remplace CORNAS AS 1.

Bourgeons :

Poule F: TOURNON TAIN RC 3 remplace Exempt 89.

Feuilles de plateau:

Il n'y a pas d'envoi papier des feuilles de plateau par courrier. Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Les feuilles de plateau à utiliser sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

Feuilles de matchs manquantes du 12/10/2019, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€):

Promotion :

Poule B: FC HERMITAGE, RC TOURNON-TAIN.

Poule E: OL RUOMS.

Espoirs :

Poule A: CHAVANAY.

Poule C : CLONAS 2 VALLONS .

Poule D : St JEAN MUZOLS.

Poule E : RHONE CRUSSOL.

Poule G : VAL AS PORTUGAISE.

Bourgeons :

Poule D: FC SALAISE.

Poule E: FC BG LES VALENCE.

Poule G: St PAUL LES ROMANS, FC HERMITAGE.

Poule P: LES VANS

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 09 Novembre 2019.

Equipes Féminines spécifiques :

Les clubs souhaitant inscrire des équipes U12 Féminines (U12F, U11F, U10F) qui seront intégrées dans une ou des poules spécifiques contacteront la Commission des Jeunes pour prise en compte de leurs inscriptions. Le coordonateur de cette pratique est Olivier BARD du club AS CORNAS. A ce jour, les clubs suivants sont enregistrés :

-FC EYRIEUX EMBROYE 2 équipes,

-FC 540,

-FC VALENCE,

-OLYMPIQUE VALENCE,

-US MONTMEYRAN.

-AS CORNAS.

-RHONE CRUSSOL FOOT 07.

-FC LARNAGE-SERVES.

Les dates retenues pour les plateaux à venir sont :

16/11 : EYRIEUX 10H00.

23/11 : VALENCE FC.

07/12 : RHONE CRUSSOL.

14/12 : FC 540 10H00.

La commission technique et la Commission des Jeunes organisent un rassemblement de toutes les équipes U 12

(U 12, U 11 et U 10) à CORNAS le 09/11/19 le matin

Les clubs ont reçu l'information sur leur boîte mail officielle

Renvoyez l'imprimé d'inscription rapidement

La Commission technique et la Commission des Jeunes souhaitent que toutes les équipes soient présentes

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS / Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Festival U 13 Pitch :

Le 1^{er} tour du Festival U 13 Pitch a eu lieu **le 19 octobre à 14h30**

Plusieurs plateaux ne se sont pas déroulés à cause des intempéries

Tous les plateaux devront être joués pour le mercredi 06/11/19 dernier délai.

Le club organisateur devra se mettre d'accord pour une nouvelle date avec les autres clubs du plateau et en informer la Commission des Jeunes.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS –

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupes PESTRE et QUINTIN

Le prochain tour de coupe aura lieu le 11 janvier 202

CATEGORIE U 15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pensez de programmer vos matchs en retard et de prévenir la Commission des Jeunes

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Le rassemblement prévu le 09/11/ 19 par la Commission technique et la Commission des Jeunes est reporté à la 2^{ème} phase

La date vous sera indiquée ultérieurement

FUTSAL

La ½ finale futsal est prévue les 18-19 janvier 2020 (lieu à déterminer)

La finale aura lieu à BOURG DE PEAGE le 29 février 2020

Pensez à confirmer votre inscription par mail sur la boîte officielle des Jeunes

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Futsal

La ½ finale futsal aura lieu les 18-19 janvier 2020 (lieu à déterminer)

La finale aura lieu le 16 février 2020 à CHARMES SUR RHONE

Pensez à confirmer votre inscription par mail sur la boîte officielle des Jeunes

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe VIVIER BOUDRIER

Le premier tour de coupe aura lieu le 10/11/19

Consulter le site ou footclubs

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : FC RAMBERTOIS, ES BEAUMONTELEGER, RHONE CRUSSOL FOOT 07, ES CHOMERAC

Engagements équipes :

Les clubs pourront inscrire 2 équipes dans chaque catégorie.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de clubs, l'inscription des équipes 2, est enregistrée selon le rang d'arrivée.

Situation au 11/10/2019 :

U13 : 72 Inscrits pour max = 72,

U15 : 36 Inscrits pour max = 36,

U18 : 26 Inscrits pour max = 36.

Plateaux 1^{er} Tour :

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

-Les 02 et 03 Novembre 2019 pour la catégorie U13,

-Les 26 ou 27 Octobre 2019 pour les catégories U15 et U18.

Les convocations pour les différents plateaux du 1^{er} tour sont en ligne.

Les clubs trouveront également dans leur agenda de rencontres les informations concernant leur convocation.

Il est à noter que ce sera à l'avenir le seul média utilisé.

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence : DOCUMENTS / DOCUMENTS / DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter OBLIGATOIREMENT avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Futsal Féminines :

A compter de cette saison, la commission intègre la gestion des compétitions féminines de futsal, à savoir U15F, U18F et séniors F.

Calendriers Futsal F :

U15F : ½ Finales 18 ou 19/01/2020 ; Finale 29/02/2020.

U18F : ½ Finales 18 ou 19/01/2020 ; Finale 16/02/2020.

Seniors F : ½ Finales 18/01/2020 ou 19/01/2020 ; Finale 16/02/2020.

Retour sur enquête pratique Futsal:

Au mois de Mai, une enquête sur les souhaits de pratique futsal pour les catégories U13, U15, U18 en compétition a été adressée à l'ensemble des clubs du Districts. 20 réponses ont été retournées.

Les clubs ayant répondu favorablement à l'intérêt d'une compétition seront réunis le Vendredi 15 Novembre au siège du District pour une réunion d'échanges.



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 02

Réunion du 17 octobre 2019

Présents : D'AGOSTINO Dominique, FLANDIN Daniel, LEFEBVRE Roger, ABANOZIAN Rémy.

Excusés : ZAVADA Richard, MARTINEZ Emile, MYALI Gyl.

COURRIER RECU DE LA LIGUE

Classement des installations Niveau 5

ANNEYRON : Stade Gabriel Lafuma – NNI. 260100101

Niveau 5 avec AOP du 24 Mai 2018

Rapport de visite effectué par M. D'AGOSTINO – Classement jusqu'au 5 Septembre 2029.

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 5 gazon jusqu'au 05/09/2029.

COURRIERS REÇUS DE LA FFF

PORTES LES VALENCE - STADE GABRIEL COULLAUD 1 – NNI 262520101

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 22/07/2026.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public ne faisant pas mention de la capacité. Elle prend note que la ville ne souhaite pas le faire figurer.

S'agissant d'une installation de 1ère catégorie, la C.F.T.I.S. demande à ce que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public mentionnant la capacité assise et debout de l'installation.

En l'absence de ce document, la capacité maximale d'accueil du public de cet équipement est fixée à 299 personnes (Art 5.2.3. §3.).

VALENCE – PLAINE DE JEUX BRIFFAUT N°2 - NNI 263620602

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2019.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'ouverture au public du 23/10/2018.

- Tests in situ du 26/05/2019 dont les performances sportives et de sécurité sont non conformes (Absorption des chocs mesurée à 54% - tolérance entre 55 et 70%) à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau 5sy jusqu'au 01/09/2029.

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

Classement des installations éclairage

- Confirmation en **Niveau E5 : SAINT MARCEL LES VALENCE** stade Margillier
- Classement **Niveau E5 : COUCOURON**
- Classement **EFOOT A11 : VILLEVOCANCE**

Classement des installations Niveau 6 : COUCOURON

DOSSIERS FAFA

- **PARNANS** vestiaires
- **PONT DE L'ISERE** terrain à 8
- **SAINT JEAN DE MUZOLS** arrosage

Projets : **PONT DE L'ISERE** éclairage, **RHODIA** terrain synthétique

Dossiers transmis à la Ligue : **HOSTUN** terrain réduit, **LALEVADE** vestiaires et club house, **MONTELIER** sécurisation main courante et bancs de touche.

Dossier en cours : **VESSEAUX** beach soccer : dossier incomplet.

DIVERS

- **Facturation d'éclairage 50 euros : BOURG LES VALENCE** stade Girodet (contrôle effectué le 10/09/2019).

RAPPEL :

1- Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Match en nocturne : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

Informations Fédérales : Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, il devra être compléter une demande d'avis préalable et la mairie devra fournir le certificat d'entretien et de conformité.

2-Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

3-Dimensions des vestiaires

Problématique : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m² minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m² est maintenue avec la condition suivante :

« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

RESPONSABLES SECTEURS :

- **M FLANDIN** : secteur **1 et 2**
- **M ZAVADA** : secteur **3 et 4**
- **M LEFEBVRE** : secteur **5 et 6**
- **M D'AGOSTINO** : secteur **7 et 8**

- **M MIALY** : secteur **9** et **10**
- **M MARTINEZ** : secteur **11** et **12**

Prochaine réunion de la commission le **jeudi 28 novembre 2019 à 18H00.**

Permanence au district le jeudi de 17h00 à 19h00.

Le Président
D. D'AGOSTINO

Le Secrétaire
R. ABANOZIAN



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 11

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux clubs qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il faut **impérativement** avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels ont été envoyées à la boîte mail officielle de chaque club.

Ce week-end deux clubs n'ont pas respecté cette règle, de ce fait, deux arbitres se sont déplacés inutilement.

ARBITRES EN RESERVZ WEEK-END DU 02 & 03/11/2019

- D2 : DE JESUS SOUSA José
- D3 : AKOUMI Brahim

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré, est le lundi à 17 heures pour le week-end 15 jours après, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale.

Nous avons constaté que trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettent « indisponibles » après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et pour non-respect de cette règle, l'arbitre concerné se verra appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire : 25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doit être justifiée par email à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée. Le règlement intérieur sera donc appliqué.

AVIS AUX CLUBS

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pouvez la consulter à partir de la boîte mail officielle du club.

COMMISSION DE DISCIPLINE - RAPPEL

ATTENTION : Désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le **MERCREDI SOIR** et non le jeudi.

Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

INFO AUX ARBITRES D5

Le stage de recyclage D5 prévu le vendredi 8 novembre est annulé, vous avez la possibilité de venir si vous le souhaitez le samedi 9 novembre avec les arbitres D4.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant la Commission Départementale des Arbitres doit être envoyé UNIQUEMENT à l'adresse ci-dessous :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

DEMANDES D'ARBITRES

La Toute demande d'arbitre doit se faire **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous, et sur **DOCUMENT SPECIFIQUE**.

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques :
PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2019

- Vendredi 08 novembre :
Formation continue des arbitres classés D5

- Samedi 09 novembre :
Formation continue des arbitres classés D4

- Samedi 23 novembre :
Formation continue des arbitres classés D3

DECEMBRE 2019

- Samedi 07 décembre :
Formation continue des arbitres classés D1 et D2

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :
Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 15 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 15 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

COURRIERS DES ARBITRES

- VIALATTE Bruno : Courriel informant de son absence au rattrapage du test TAISA du 19/10/2019, lu et noté
- NODON Kevin : Rapport circonstancié sur la rencontre féminine à 11 du 13/10/2019, lu et noté
- GHARIBIAN Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CHENEGUIER Thomas : Certificat Médical, lu et noté, bon courage et prompt rétablissement
- ACHOURI Antonin : Dossier Médical, lu et noté
- ROCHE Enzo : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- BENDJEDDA Hakim : Courriel informant le dysfonctionnement de la tablette en U18 D1 du 20/10/2019, lu et noté
- CALATAYUD Renaud : Demande de remboursement de frais suite à un arrêté municipal non averti du 20/10/2019, lu et noté, le nécessaire sera fait
- KHIATI Nacer : Demande de remboursement de frais suite à un arrêté municipal non averti du 20/10/2019, lu et noté, le nécessaire sera fait
- BENHALIMA Omar : Changement d'adresse mail, lu et noté

COURRIERS DES CLUBS

- AS ALBOUSSIÈRE : Demande d'arbitre en seniors D5 pour le 03/11/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- ES NORD DROME : Demande d'arbitre en seniors D5 pour le 03/11/2019, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- US VAL D'AY : Changement de terrain pour les rencontres U18 D1 & D4 du 19/10/2019, lu et noté
- SC MELAS LE TEIL : Arrêté Municipal, lu et noté
- O CENTRE ARDECHE : Arrêté Municipal, lu et noté
- FC LA COUCOURDE : Arrêté Municipal, lu et noté
- US VALLEE JABRON : Arrêté Municipal, lu et noté
- OLYMPIQUE RHODIA : Arrêté Municipal, lu et noté
- ALS GENISSIEUX : Arrêté Municipal, lu et noté

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

ENCADREMENT TECHNIQUES DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

ATTENTION :

- Changement d'Éducateur à la **PS ROMANS SENIORS D1**
« **RASPAIL Cyril** - BEF - n° de licence : 2548612026 »
- Changement d'Éducateur à la **FC RHONE VALLEE U18 D1**
« **NAOUALI Rhida** - l.1 dérogation+ de 50 ans n° de licence : 2510214369 »
- Changement d'Éducateur à la **ASF PIERRELATTE U18 D2**
« **DIEULOT Ludovic** - BMF - n° de licence : 1931086201 »

Comme la saison dernière, le District Drôme-Ardèche de Football souhaite que les équipes soient encadrées par des éducateurs diplômés.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District «rubrique arbitrage/documents arbitrage »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres, et plus particulièrement aux jeunes qui officient en catégorie U15 et U18, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- faire preuve de plus de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante :
district@drome-ardecche.fff.fr avec copie à : jmj pion@libertysurf.fr

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appelée sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur doit être présent :

- **Lors de la réunion d'avant match**
- **Lors de la rencontre sur le banc de touche**
- **Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre**

La C.D.A. Appliquera le règlement intérieur pour tout manquant à cette obligation.

A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2020 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante :
rviallet@drome-ardecche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

DESIGNATIONS ARBITRES & DELEGUES - Plateaux FUTSAL

U15 & U18 - 1ère Journée du 26 & 27/10/2019

Samedi 26/10/2019 - MATIN (Présence 8h45) – U 15

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ROUSSILLON (Gymnase Baquet)	GELIBERT Jean-Christophe	AIT BTAL Najim	GARNIER Vivien	FLANDIN Marie-Noël	U 15 Poule A
TOURNON (gymnase au terrain de foot)	SEMPERE Guillaume	BOUAFFAR Mathéo	ANIK Nazmi	POMMIER Michel	U 15 Poule C
ST MARCEL D'ARDECHE	HATTACH Imad	NAICH Mostafa	BUTLER Sylvain	ZAVADA Richard	U 15 Poule F

Samedi 26/10/2019 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 17

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ROUSSILLON (Gymnase Baquet)	GELIBERT Jean-Christophe	AIT BTAL Najim	GARNIER Vivien	FLANDIN Marie-Noël	U 18 Poule A
TOURNON (gymnase au terrain de foot)	SEMPERE Guillaume	BOUAFFAR Mathéo	ANIK Nazmi	POMMIER Michel	U 18 Poule C
ST MARCEL D'ARDECHE	HATTACH Imad	NAICH Mostafa	BUTLER Sylvain	ZAVADA Richard	U 18 Poule F

Dimanche 27/10/2019 -MATIN (Présence 8H45) - U 15

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
CHATEAUNEUF DE GALARAURE	BENDJEDDA Hakim	CALATAYUD Renaud	DUPONT Yanis	DELORME Bernard	U 15 Poule B
BEAUMONT LES VALENCE	YANIK Nazmi	YESILTEPE Durson	LAMPIN Lucas	POMMIER Michel	U 15 Poule D
CRUAS	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	ASTIER Robert	U 15 Poule E

Dimanche 27/10/2019 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 17

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BEAUMONT LES VALENCE	YANIK Nazmi	YESILTEPE Durson	LAMPIN Lucas	POMMIER Michel	U 18 Poule C
CRUAS	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	ASTIER Robert	U 18 Poule E

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc)

Carton Jaune = 2 minutes dehors

POMMIER Michel 06 82 50 24 93

DESIGNATIONS ARBITRES & DELEGUES - Plateaux FUTSAL

U13 - 1ère Journée du 02 & 03/11/2019

Samedi 02/11/2019 - MATIN (Présence 8h45) – U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ROUSSILLON (Gymnase Baquet)	SEMPERE Guillaume	GARNIER Vivien	KHEBIBECHE Yanis	DELORME Bernard	U 13 Poule A
ST JEAN de MUZOLS (Gymnase au terrain de foot)	GELIBERT Jean-Christophe	YESILTEPE Durson	BOUAFFAR Matthéo	GALLICE André	U 13 Poule E
BOURG ST ANDEOL	HATTACH Imad	RAMY Mostapha	CELLIER Tao	BRESSON Claude	U 13 Poule K

Samedi 02/11/2019 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ROUSSILLON (Gymnase Baquet)	SEMPERE Guillaume	GARNIER Vivien	KHEBIBECHE Yanis	DELORME Bernard	U 13 Poule B
ST JEAN de MUZOLS (Gymnase au terrain de foot)	GELIBERT Jean-Christophe	YESILTEPE Durson	BOUAFFAR Matthéo	GALLICE André	U 13 Poule F
BOURG ST ANDEOL	HATTACH Imad	RAMY Mostapha	CELLIER Tao	BRESSON Claude	U 13 Poule L

Dimanche 03/11/2019 -MATIN (Présence 8H45) - U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
LE GRAND SERRE	GELIBERT Jean-Christophe	YANIK Nazmi	AZCUE Axel	DELORME Bernard	U 13 Poule C
TOURNON (Gymnase au terrain de foot)	VITRY Cédric	DUPONT Yanis	VARLOUD Mathis	BETTON Bernard	U 13 Poule G
CRUAS (Gymnase Morelli)	LYVER Sébastien	BUTLER Sylvain	ROUX Kantin	LAULAGNET Roselyne	U 13 Poule I

Dimanche 03/11/2019 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - U 13

Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
LE GRAND SERRE	GELIBERT Jean-Christophe	YANIK Nazmi	AZCUE Axel	DELORME Bernard	U 13 Poule D
TOURNON (Gymnase au terrain de foot)	VITRY Cédric	DUPONT Yanis	VARLOUD Mathis	BETTON Bernard	U 13 Poule H
CRUAS (Gymnase Morelli)	LYVER Sébastien	BUTLER Sylvain	ROUX Kantin	PELIN Nathalie	U 13 Poule J

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 9m)

Carton Jaune = 2 minutes dehors

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT